

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 595

19 mars 2010

SOMMAIRE

Akan S.A.	28534	ILP II S.C.A., SICAR	28539
Alpha Shipping S.A.	28526	Immo-Promotions Difa S.A.	28536
Ares Solution S.à r.l.	28525	Imondial S.à r.l.	28537
Arshipping S.A.	28526	ING (L) Invest	28514
Baloise Assurances Iard S.A.	28526	Lado S.A.	28536
BIP PD Ports Capital Management S.à r.l.	28525	Leicester Square S.à r.l.	28529
Business Development S.A.	28541	Les Taillades S.à r.l.	28514
CEREP III Investment D S.à r.l.	28543	Lux-Tec SA	28525
CEREP Students S.à r.l.	28538	Moog Europe Holdings Luxembourg SCS	28514
CIS Luxembourg S.A.	28538	Nextventures Advisors S.A.	28560
CIS Luxembourg S.A.	28538	OD International (Luxembourg) Participa- tion S.à r.l.	28532
D&H Holding S.à r.l.	28542	Pâtisserie La Chouquette S.à r.l.	28514
Falconair D&H S.à r.l.	28534	Pepp2 S.A.	28534
Fiberman S.C.A.	28552	Prefix SA	28543
Fitech S.à r.l.	28536	Revo-Cola Holding S.A.	28543
Focus Investment	28536	Simmo S.A.	28537
Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l.	28544	Sofil S.A.	28529
Fortis Luxembourg-IARD S.A.	28526	Sofil S.à r.l.	28529
GC Europe	28536	Steil-Manu	28538
GC Europe	28538	Stulz S.à r.l.	28535
Greenwich Data (Chesham) S.à r.l.	28545	Thierry Linster & Ivan Stupar Architectes, S.à r.l.	28535
H&R Services S.à r.l.	28544		

Pâtisserie La Chouquette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 65-67, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 109.716.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Helmsange, le 01/02/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010026603/10.

(100022922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Les Taillades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7343 Steinsel, 10, rue des Templiers.
R.C.S. Luxembourg B 87.443.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/01/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010026605/10.

(100022933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

ING (L) Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 44.873.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Par délégation

Référence de publication: 2010026501/13.

(100022655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Moog Europe Holdings Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 151.233.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of January.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

APPEARED:

1. MOOG EUROPE HOLDINGS I LLC, a limited liability company incorporated in the United States of America, with its registered office at 6860 Seneca Street, East Aurora, New York, NY 14052, registered with the State Department of New York State on 8 February 2005, under the number F050208000950, general partner (associé commandité) of the Company;

2. MOOG EUROPE HOLDINGS II LLC, a limited liability company incorporated in the United States of America, with its registered office at 6860 Seneca Street, East Aurora, New York, NY 14052, registered with the State Department of New York State on 8 February 2005, under the number F050208000967, general partner (associé commandité) of the Company; and

3. MOOG INC., a company incorporated in the United States of America, with its registered office at Seneca and Jamison Roads, East Aurora, New York, NY 14052, USA, entered in the Secretariat of New York State, registered with the State Department of New York State under the number 160757636, limited partner (associé commanditaire) of the Company.

MOOG EUROPE HOLDINGS I LLC, MOOG EUROPE HOLDINGS II LLC, and MOOG INC. hereby represented by Mr. Michael MBAYI, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on 21 December 2009;

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

MOOG EUROPE HOLDINGS I LLC, MOOG EUROPE HOLDINGS H LLC, and MOOG INC. represented as stated before, are the partners (hereinafter the "Partners") of the Company established in Spain under the name of Moog Europe Holdings y Cia, Sociedad Comanditaria Simple, with registered office at Alameda de Recalde 29, 4th floor on the right, E-48009 Bilbao, Spain, incorporated by deed executed on 19 November 2001, before Mr. Juan-Ignacio Gomeza Villa, notary of the town of Bilbao, notarial record No. 3.207, registered with Vizcaya Register of Companies in Volume 4111, Folio 119, Section 8, Sheet BI-32502, Record 1, with the Corporate Tax Reference No. B-95-182861.

The Company decided to transfer its registered office to the Grand Duchy of Luxembourg according to the resolutions of the Partners dated 7 December 2009. A copy of such resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to state:

I. That the Partners have submitted the following documents to the meeting:

- A copy of a certificate issued by the Trade Register of Vizcaya (Spain) certifying that the Company is duly registered as a company incorporated under the laws of Spain dated 14 December 2009.
- A copy of the coordinated articles of association of the Company under the laws of Spain.
- A copy of the resolutions passed by the Partners at the Spanish registered office of the Company as of 7 December 2009.
- A copy of a legal opinion issued by Mrs Arantza Estefania Larranaga, lawyer at URIA MENENDEZ, residing professionally at Alameda de Urkijo n°5, 4° piso, E-48008 Bilbao, Spain, as of 21 January 2010.
- A copy of the balance sheet of the Company as of 30 September 2009.
- A confirmation letter issued by the Company as of 21 December certifying that since the accounts of the Company as of 30 September 2009 no significant movement has been booked into the balance sheet of the Company, and no significant change has occurred in the assets and liabilities of the Company, and the figures indicated in the balance sheet as of 30 September 2009 remain fair and accurate so that at the date of said confirmation letter the net asset value of the Company is at least equal to EUR 178,373,370.

The last two documents after having been signed "ne varietur" by the attorney-in-fact representing the Partners and the notary will remain attached to the present deed.

II. That as stated in the resolutions passed by the Partners of the Company as of 7 December 2009, it has already been decided, to transfer the registered office of the Company to Grand Duchy of Luxembourg, the present extraordinary general meeting being called upon to vote and approve the transfer of the registered office from Spain to Grand Duchy of Luxembourg and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg Law.

III. That in addition the present extraordinary general meeting is called upon to vote and approve the amendments mentioned below in order to bring the articles of association of the Company in accordance with the requirements of Luxembourg Law.

IV. That it results from the legal opinion issued by Mrs Arantza Estefania Larranaga as of 21 January 2010 that:

(a) The Company is a limited partnership company duly incorporated, organized, in good standing and validly existing under the laws of Spain.

(b) The Laws of Spain allow the Company to transfer its registered office to Luxembourg without discontinuance of the legal personality of the Company under the laws of Spain, so that the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg does not lead to the winding-up of the Company under the laws of Spain.

(c) The Company has adopted all required resolutions and taken all required steps, under the laws of Spain as in effect on the date of such adoption, and the articles of association of the Company to validly transfer its registered office to Luxembourg and to adopt new by-laws under the laws of Luxembourg.

(d) No order, consent, approval, license, authorization or validation of or exemption by any government or public body or authority of Spain or any sub-division thereof is required to authorize the transfer of the registered office of the Company from Spain to Luxembourg.

(e) the subscribed share capital of the Company is EUR 38,352.20, which is divided into 383,522 registered shares each with a nominal value of ten cents, which are assigned to the Partners as follows:

- 383,502 registered shares are allocated to Moog Inc as limited partner (associé commanditaire);
- 10 registered shares are allocated to Moog Europe Holdings I LLC as general partner (associe commandite); and
- 10 registered shares are allocated to Moog Europe Holdings II LLC as general partner (associe commandite).

(f) An existing cause of action, claim or liability to prosecution by or against the Company is unaffected as a result of the migration to Luxembourg.

(g) A civil, criminal or administrative action or proceeding pending by or against the Company may be continued to be prosecuted by or against the Company subsequent to the migration to Luxembourg, and a conviction against, or ruling, or order or judgment in favor of or against, the Company may be enforced by or against the Corporation subsequent to the migration to Luxembourg.

V. That it results from the balance sheet of the Company as of 30 September 2009 that the net asset value of the Company, being EUR 178,373,370, is not below its share capital as stated in the Articles of Association.

VI. That the items on which the Partners will resolve are the following:

1. Confirmation and ratification of the resolutions passed by the Partners of the Company as of 7 December 2009 deciding to transfer the registered office of the Company from Spain to Luxembourg, in accordance with the provisions of the laws of Luxembourg and without break in the continuity of the legal personality of the Company and without creation of a new legal entity.

2. Confirmation that the activities of the Company in Spain have been stopped as of 15 January 2010 and that the financial accounts as of 30 September 2009 have been approved.

3. Adoption by the Company of the Luxembourg nationality.

4. Adaptation of the articles of association of the Company, so as to make them comply with the laws of Luxembourg.

5. Fixation of the registered office of the Company at 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Luxembourg.

6. Transitory disposition regarding the first accounting year.

7. Confirmation and ratification of the determination of the number of managers, appointment of the managers and duration of their office.

8. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Partners confirm and ratify their resolutions passed in Spain as of 7 December 2009, deciding to transfer the registered office from Spain to Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg laws and without break in the continuity of the legal personality of the Company and without creation of a new legal entity.

Second resolution

The Partners confirm that the activities of the Company in Spain have been stopped since 15 January 2010 and that the financial accounts of the Company as of 30 September 2009 have been approved.

Based on a confirmation letter issued by the Company as of 21 December 2009 it is certified that since the financial accounts of the Company as of 30 September 2009 no significant movement has been booked into the balance sheet of the Company, and no significant change has occurred in the assets and liabilities of the Company, and the figures indicated in the balance sheet as of 30 September 2009 remain fair and accurate so that at the date of said confirmation letter the net asset value of the Company is at least equal to EUR 178,373,370.

A copy of these financial statements and of the letter of confirmation, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Partners confirm that in accordance with the article 159 of the Luxembourg company law dated 10 August 1915 as amended, the Company adopts the Luxembourg nationality and is to be considered as a Luxembourg company with effect as of the date of the present deed.

The Partners acknowledge that the Company will have to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and will have to provide the notary, upon receipt, with a certificate attesting that the Company has been stricken of the register of Bilbao, Spain.

Fourth resolution

The Partners confirm that the Company shall operate in Luxembourg with the articles of association as stated below.

Fifth resolution

As a consequence of such transfer of the registered office of the Company, the Partners adopt the following articles of association of the Company, so as to make them comply with the laws of Luxembourg.

The articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

" **Art. 1. Formation.** There exists between the general partners and the limited partner and all those persons or entities who may become general or limited partners in the future (the "Partners"), a Limited Partnership (the "Partnership") regulated by the applicable laws, specifically the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended thereafter (the "Law"), and the present articles (the "Articles").

Art. 2. Name. The Partnership exists under the name of MOOG EUROPE HOLDINGS LUXEMBOURG SCS.

Art. 3. Object. The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Partnership may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purposes.

Art. 4. Duration. The Partnership is incorporated for an unlimited period of time. The Partnership may be dissolved at any time by resolution of the general meeting of Partners.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Partnership is established in Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg). Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

If the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Partnership at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg entity.

Art. 6. Capital. The Partnership's capital is set at thirty eight thousand three hundred fifty-two Euros and twenty cents (EUR 38,352.20), which is divided into three hundred eighty-three thousand five hundred twenty-two (383,522) registered shares each with a nominal value of ten cents (EUR 0.1), all collectively named "Shares" which are fully subscribed and fully paid by the founding partners as follows:

- 383,502 registered shares are allocated to Moog Inc as limited partner (associé commanditaire);
- 10 registered shares are allocated to Moog Europe Holdings I LLC as general partner (associe commandite); and
- 10 registered shares are allocated to Moog Europe Holdings II LLC as general partner (associe commandite).

The equity capital may be increased by capitalization of the reserves or by cash or other contributions.

In the event of an increase in the capital by capitalization of the reserves, the equity interest of each of the Partners will increase pro rata, on the basis of their respective shares of the equity capital.

In the event of an increase in the capital by cash contribution, all the Partners will have the right to make cash contributions in proportion to their respective participations in the cash contribution.

In the event of an increase in the capital by contributions other than in cash (including the capitalization of loans made by the Partners to the Partnership), the value allocated to the contributions will be determined on the basis of the unanimous agreement of all the Partners.

Art. 7. Amendment of the Partnership's capital. The Partnership's capital may be modified at any time by decision of the general meeting of the Partners with approval of the Partners representing at least three quarters of the Partnership's capital.

Art. 8. Shares. All Shares of the Partnership shall be issued in registered form only.

The issued Shares shall be entered in the Register of Partners, which shall be kept by the Partnership or by one or more persons designated therefore by the Partnership, and such Register shall contain the name of each Partner, his address or registered office and the number of Shares held by him.

To this end, the Partners must inform the board of managers of any transfers of shares that have been undertaken. The Register of Partners shall record not only the ownership of the original shares and any subsequent transfers, but also any rights attaching thereto, such as liens or other rights of a similar nature.

The Partners shall be entitled to a certificate confirming their share in the total equity capital of the Partnership. This certificate will be issued at the request of the partner concerned and signed by the board of managers; it shall reflect the content of the register of Partners.

Each Share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Partnership and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Partners.

The Partnership will recognize only one holder per Share. The Shares are indivisible with regard to the Partnership, which admits only one owner for each of them. The joint co-owners shall appoint a single attorney-in-fact who shall represent them towards the Partnership. The failure to appoint such attorney-in-fact implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Any transfer of Shares in accordance with article 9 hereafter shall be recorded in the register of Partners.

Art. 9. Transfer of Shares. The Shares may only be transferred between Partners, or to non-Partners subject to the unanimous approval of all Partners, in a general meeting.

The transfer of Shares must be evidenced by a notary deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Partnership and upon third parties unless duly notified to the Partnership or accepted by the Partnership in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Partnership.

Art. 10. Share in the profits and Losses, Bankruptcy or insolvency of a Partner - Liability. All the Partners shall share in the profits and losses of the business of the Partnership pro rata, based on their respective capital contributions, irrespective of the extent of their liability.

The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting any of the Partners will not cause the dissolution of the Partnership.

The Limited Partners have no liability other than for amounts not paid up on their Shares.

Art. 11. Management. The Partnership shall be managed by the General Partners (the "Managers"). The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for accomplishing the Partnership's object. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of Partners fall within the competence of the Managers.

The Partnership will be bound by the joint signatures of the Managers, acting through their respective representatives.

Art. 12. Delegation of powers. The Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Partnership, to persons or agents chosen jointly by them.

Art. 13. Representation of the Partnership. The Partnership will be bound towards third parties by the joint signatures of the Managers or by the person to whom the daily management has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. General meeting of Partners. The annual general meeting and any other meetings of Partners shall be held at the place, date and time as may be specified in the notice of meetings.

The general meetings of Partners may be convened at the request of any Partner or by the Managers by means of a written notice, indicating the place, date and agenda, that is communicated to the Partners at least 8 days before the date on which the meeting will convene.

If all the Partners are present or represented at a meeting of Partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held either (i) without prior notice, or (ii) by written consent.

Any Partner can take part in any general meeting by appointing in writing, by mail or by fax another person as proxy.

The general meeting shall be chaired by the limited partner, the representative of the general partner Moog Europe Holdings I LLC shall act as the Secretary.

Except where otherwise provided in the Articles, resolutions are validly adopted when taken by Partners representing more than half of the capital.

However, resolutions concerning an amendment of the Articles may only be taken with (i) the approval of the general partners and with (ii) the approval of a majority of Partners owning at least three-quarters of the Partnership's capital.

Art. 15. Minutes of general meetings of Partners. The minutes of any general meeting of Partners shall be signed by the Managers or by any person duly appointed for such purpose by the Managers.

Art. 16. Financial year. The Partnership's financial year shall start on 1 October and end on 30 September of each year, with the exception of the first financial period, which starts on the day of the transfer of the Partnership to Luxembourg.

Art. 17. Balance sheet. Each year, the accounts of the Partnership are drawn up and the Managers shall prepare an inventory, which will contain the assets, and liabilities of the Partnership. Each Partner may inspect at the registered office of the Partnership the inventory and the annual accounts of the Partnership. The annual accounts are submitted to the annual general meeting of Partners.

Art. 18. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Partnership.

These net profits may be distributed by and among the Partners. Any distribution of the Partnership's assets and profits to the Partners shall be made in accordance with any separate agreement among the Partners or, in the absence of any such agreement, in direct proportion to the Partners' shareholdings in the Partnership.

The Managers may distribute interim dividends provided that interim accounts have been prepared by the Managers prior to such advance payment confirming that there are sufficient funds to make such distribution, it being understood that the amount to be distributed cannot exceed the total profits since the end of the last accounting year, plus any profits carried forward and sums drawn up from reserves available for this purpose less losses carried forward.

The next annual general meeting of Partners shall confirm such payment of interim dividends.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. In the event of dissolution of the Partnership, resolved by a general meeting of the Partners at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation, the liquidation will be carried out by the limited Partner(s).

When the liquidation of the Partnership is closed, the assets of the Partnership will be allocated to the Partners in accordance with any separate agreement among the Partners or, in the absence of any such agreement, in direct proportion to the Partners' shareholdings in the Partnership.

Art. 20. Amendments to the Articles. The Articles may be amended from time to time by a general meeting of Partners under the quorum and majority requirements provided for in article 14 of the Articles.

Art. 21. Matters not governed. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 22. Language. The Articles are worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Sixth resolution

The Partners confirm that the registered office of the Company is established at 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff - L-3290 Bettembourg, Luxembourg, as of the date of the present deed.

Seventh resolution

The Partners state the following transitory disposition:

The first accounting year in Luxembourg shall begin on the date of the present deed and shall terminate on 30 September 2010.

Eighth resolution

The Partners decide to keep the number of the Managers at two and to keep the mandate of the current Managers of the Company for an unlimited period,

1. MOOG EUROPE HOLDINGS I LLC, a limited liability company incorporated in the United States of America, with its registered office at 6860 Seneca Street, East Aurora, New York, NY 14052, registered with the State Department of New York State on 8 February 2005, under the number F050208000950, and

2. MOOG EUROPE HOLDINGS II LLC, a limited liability company incorporated in the United States of America, with its registered office at 6860 Seneca Street, East Aurora, New York, NY 14052, registered with the State Department of New York State on 8 February 2005, under the number F050208000967.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at six thousand seven hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing attorney-in-fact the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney-in-fact, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing attorney-in-fact, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney-in-fact signed before the notary, the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1. MOOG EUROPE HOLDINGS I LLC, société à responsabilité limitée constituée aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 6860 Seneca Street, East Aurora, New York, NY 14052, inscrite au registre des sociétés de New York le 8 février 2005 sous la mention F050208000950, associé commandité de la Société;

2. MOOG EUROPE HOLDINGS II LLC, société à responsabilité limitée constituée aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 6860 Seneca Street, East Aurora, New York, NY 14052, inscrite au registre des sociétés de New York le 8 février 2005 sous la mention F050208000967, associé commandité de la Société, et

3. MOOG INC., société constituée aux Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à Seneca and Jamison Roads, East Aurora, New York, NY 14052, USA, enregistrée au secrétariat de l'Etat de New York, inscrite au registre des sociétés de l'Etat de New York (State Department of New York) sous le numéro 160757636, associé commanditaire de la Société.

MOOG EUROPE HOLDINGS I LLC, MOOG EUROPE HOLDINGS II LLC, et MOOG INC. dûment représentées par Maître Michael MBAYI, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrée en date du 21 décembre 2009;

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte en vue d'être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

MOOG EUROPE HOLDINGS I LLC, MOOG EUROPE HOLDINGS II LLC, and MOOG INC., représentées comme mentionné ci-dessus, sont les associés (ci-après les "Associés") de la société établie en Espagne sous la dénomination de Moog Europe Holdings y Cia, Sociedad Comanditaria Simple (ci-après la "Société"), ayant son siège social à Alameda de Recalde 29, 4^{ème} étage sur la droite, E-48009 Bilbao, Espagne, constituée par un acte notarié du 19 novembre 2001, par-devant Maître Juan-Ignacio Gomeza Villa, notaire de résidence à Bilbao, enregistré au registre des actes notariés sous la mention 3.207, inscrite au registre du Commerce de Vizcaya sous la référence: Volume Numéro 4111, Feuillet Numéro 119, Section 8, Page BI-32502, Enregistrement 1, et avec la Référence Fiscale B-95-182861.

La Société a décidé de transférer son siège social vers le Grand-Duché du Luxembourg selon la résolution des Associés en date du 7 décembre 2009. Une copie de cette résolution signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent et demandent au notaire d'acter:

I. Que les Associés attestent que les documents suivants leur ont été soumis:

- Une copie d'un certificat daté du 14 décembre 2009, émanant du Registre de Commerce de Vizcaya (Espagne) attestant que la Société est dûment enregistrée en tant que société constituée en vertu des lois espagnoles.

- Une copie des statuts coordonnés de la Société régie par les lois espagnoles.

- Une copie des résolutions prises par les Associés au siège social espagnol de la Société en date du 7 décembre 2009.

- Une copie d'une opinion juridique émise par Madame Arantza Estefania Larranaga, avocat auprès du cabinet URIA MENENDEZ, résidant professionnellement à Alameda de Urkijo n°5, 4^o piso, E-48008 Bilbao, Espagne, en date du 21 janvier 2010.

- Une copie du bilan de la Société au 30 septembre 2009.

- Une lettre de confirmation émise par la Société en date du 21 décembre 2009, attestant que depuis les comptes au 30 septembre 2009, aucun mouvement significatif n'a été enregistré dans les comptes de la Société, et qu'aucun changement significatif n'a eu lieu au regard du passif et de l'actif de la Société de sorte que les chiffres repris dans les comptes au 30 septembre 2009 donnent une image fidèle de la situation comptable actuelle de la Société et qu'à la date de signature de ladite lettre de confirmation, la valeur nette de la société est au moins égale à 178.373.370 EUR.

Les deux derniers documents, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire représentant les Associés, et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

II. Qu'il ressort des résolutions prises par les Associés de la Société en date du 7 décembre 2009, qu'il a déjà été décidé de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, la présente assemblée générale extraordinaire étant appelée à voter et à approuver le transfert du siège social de l'Espagne au Grand-duché de Luxembourg et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

III. Qu'en outre la présente assemblée générale extraordinaire est appelée à voter et à approuver les modifications mentionnées ci-dessous afin de mettre les statuts en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises.

IV. Qu'il résulte de l'opinion juridique émise par Madame Arantza Estefania Larranaga, en date du 21 janvier 2010 que:

(a) La Société est une société en commandite simple valablement constituée, organisée, et existant valablement et parfaitement en vertu des lois espagnoles.

(b) Le droit espagnol permet à la Société de transférer son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, sans rupture de sa personnalité juridique. Par conséquent le transfert du siège social de la Société au Luxembourg n'entraîne pas la liquidation de la Société en vertu du droit espagnol.

(c) La Société a adopté toutes les résolutions et respecté toutes les étapes prévues par le droit espagnol en vigueur au moment de la prédite adoption et par les statuts de la Société afin de transférer valablement son siège social et d'adopter de nouveaux statuts, tels que annexés à l'acte notarié, conformes au droit luxembourgeois, à la place des statuts originaux de la Société.

(d) Aucun avis, consentement, licence, autorisation, validation ou exemption d'un quelconque gouvernement ou autorité publique ou autorité espagnole ou toute autre autorité qui leur est soumise n'est nécessaire pour transférer valablement la Société de l'Espagne au Grand-Duché du Luxembourg.

(e) Le capital social de la Société est de 38.352,20 EUR représenté par 383.522 actions nominatives d'une valeur nominale de dix centimes chacune, qui sont réparties entre les Associés de la manière suivante:

- 383.502 actions nominatives sont attribuées à Moog Inc en qualité d'associé commanditaire;

- 10 actions nominatives sont attribuées à Moog Europe Holding I LLC en qualité d'associé commandité; et

- 10 actions nominatives sont attribuées à Moog Europe Holding II LLC en qualité d'associé commandité.

(f) Toute cause d'action en justice, de plainte ou de risque de procès en faveur de la Société ou à son encontre n'est pas affecté par le transfert.

(g) Un procès civil, pénal ou administratif ou tout autre type de procès en cours intenté par ou intenté à l'encontre de la Société peut être poursuivi malgré le transfert de même que toute condamnation, arrêt, ordonnance, ou jugement en faveur ou à rencontre de la Société peut être exécuté par ou à l'encontre de la Société malgré le transfert.

V. Qu'il résulte du bilan de la Société au 30 septembre 2009 que la valeur de l'actif net de la Société de 178.373.370 EUR n'est pas inférieure à son capital social tel que mentionné dans ses statuts.

VI. Que les points sur lesquels les Associés vont prendre des résolutions sont les suivants:

1. Confirmation et ratification des résolutions prises par les Associés de la Société en date du 7 décembre 2009, décidant de transférer le siège social du Royaume d'Espagne au Grand-Duché du Luxembourg, en conformité avec le droit luxembourgeois, sans rupture de la personnalité juridique de la Société et sans création d'une nouvelle entité juridique.

2. Confirmation que les activités de la Société en Espagne ont été arrêtées au 15 janvier 2010 et que les comptes au 30 septembre 2009 ont été approuvés.

3. Adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

4. Adaptation des statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

5. Fixation du siège social de la Société au 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff L-3290 Bettembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

6. Dispositions transitoires en rapport avec le premier exercice social.

7. Confirmation et ratification de la détermination du nombre d'administrateurs, nomination des administrateurs et de la durée de leur mandat.

8. Nomination du commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

9. Divers.

Lesdites comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés confirment et ratifient les résolutions prises en Espagne, par les Associés de la Société le 7 décembre 2009, décidant de transférer le siège social du Royaume d'Espagne vers le Grand-Duché de Luxembourg, conformément au droit luxembourgeois, sans aucune rupture de la personnalité juridique de la Société, et sans création d'une nouvelle entité juridique.

Seconde résolution

Les Associés confirment que les activités de la Société en Espagne ont été arrêtées au 15 janvier 2010 et que les comptes de la Société au 30 septembre 2009 ont été approuvés.

Sur base d'une lettre de confirmation émise par la Société en date du 21 décembre 2009, il est certifié que depuis les comptes au 30 septembre 2009, aucun mouvement significatif n'a été enregistré dans les comptes de la Société, et qu'aucun changement significatif n'a eu lieu au regard du passif et de l'actif de la Société de sorte que les chiffres repris dans les comptes au 30 septembre 2009 donnent une image fidèle de la situation comptable actuelle de la Société et qu'à la date de signature de ladite lettre de confirmation, la valeur nette de la société est au moins égale à 178.373.370 EUR.

Une copie des comptes et de la lettre de confirmation, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel ils seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Les Associés confirment que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et doit être considérée comme une société luxembourgeoise à partir de la date du présent acte.

Les Associés reconnaissent que la Société devra être inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et s'engagent à transmettre au notaire l'avis de radiation émis par la chambre de commerce de Bilbao, Espagne, dès qu'il sera communiqué à la Société.

Quatrième résolution

Les Associés confirment que la Société opérera au Grand-Duché du Luxembourg avec les statuts tels qu'ils figurent ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence du présent transfert de siège social de la Société, les Associés adoptent les statuts suivants, de manière à les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts de la Société devront être lus désormais de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Formation. Il existe entre les Associés Commandités et l'Associé Commanditaire, ainsi que toutes personnes ou entités qui deviendront par la suite associé commandité ou associé commanditaire (les "Associés"), une Société en Commandite Simple (la "Société") régie par les lois y relatives, spécialement la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination de MOOG EUROPE HOLDINGS LUXEMBOURG SCS.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses portefeuilles.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, industrielle ou financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Des succursales ou d'autres agences pourront être créées au Grand-duché ou à l'étranger sur décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente-huit mille trois cent cinquante deux euros et vingt cents (EUR 38.352,20), représenté par trois cent quatre-vingt trois mille cinq cent vingt-deux (383.522) parts d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0.10) chacune, nommées collectivement les "Parts", qui sont entièrement souscrites et entièrement libérées par les associés fondateurs et qui sont réparties entre les Associés de la manière suivante:

- 383.502 actions nominatives sont attribuées à Moog Ine en qualité d'associé commanditaire;
- 10 actions nominatives sont attribuées à Moog Europe Holding I LLC en qualité d'associé commandité; et
- 10 actions nominatives sont attribuées à Moog Europe Holding II LLC en qualité d'associé commandité.

Le capital social peut être augmenté par incorporation de réserves, par apport en numéraire ou par apport d'actifs autres que numéraire.

Dans le cas d'une augmentation du capital social par incorporation de réserves, le part de capital de chaque associé augmentera au pro rata sur la base de sa part respective dans le capital social.

Dans le cas d'une augmentation du capital social par apport en numéraire, tous les Associés auront le droit de faire des apports en numéraire en proportion de leur part respective dans le capital social.

Dans le cas d'une augmentation du capital social par apport autre qu'en numéraire (incluant la conversion en capital des prêts attribués par les Associés à la Société), la valeur affectée à la contribution sera déterminée sur la base d'une décision unanime des Associés.

Art. 7. Modification du capital social de la Société. Le capital social de la Société pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'assemblée générale des Associés avec l'accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 8. Parts sociales. Toutes les Parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Toutes les parts émises seront inscrites dans le Registre des Associés qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque Associé, son adresse ou son siège social ainsi que le nombre de Parts qu'il détient.

A cette fin, les Associés doivent informer le conseil de gérance de tout transfert de part qui a été effectué. Le registre des Associés doit enregistrer non seulement le propriétaire original des parts ainsi que tous les transferts ultérieurs, mais également, tous les droits attachés à ces parts, tels que les sûretés et autres droits similaires.

Les Associés sont en droit d'obtenir un certificat confirmant leur participation dans le capital social total de la Société. Ce certificat sera délivré sur demande de l'Associé concerné et signé par le conseil de gérance; il doit refléter le contenu du Registre des Associés.

Chaque Part sociale confère à son propriétaire des droits égaux par rapport aux bénéfices et à l'actif de la Société et confère une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur pour chacune des Parts sociales. Les Parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. A défaut de nommer un tel représentant, tous les droits attachés aux Parts seront suspendus.

Tout transfert de Parts conformément à l'article 9 ci-après, sera inscrit dans le Registre des Associés.

Art. 9. Transfert de Parts. Les Parts sociales sont librement cessibles entre Associés, ou à des non associés mais seulement avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés à l'unanimité.

La cession de Parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. Participation aux bénéfices et Pertes, Faillite ou Déconfiture d'un Associé - Responsabilité. Tous les Associés doivent partager les profits et les pertes de la Société au pro rata de leurs contributions respectives dans le capital social, indépendamment de l'étendue de leur responsabilité.

La faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant quelconque des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Associés Commanditaires ne sont responsables que de la libération de leurs Parts sociales.

Art. 11. Gérance. La Société est gérée conjointement par les Associés Commandités ("les Gérants"). Les Gérants disposent des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts, sont de la compétence des Gérants.

La Société sera engagée par la signature conjointe des Gérants, qui peuvent agir par l'intermédiaire de leurs représentants légaux.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Les Gérants peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de leurs choix, désignés conjointement par les Gérants.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe des Gérants ou de la personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Assemblée générale des Associés. L'assemblée générale annuelle des Associés, ainsi que toute autre assemblée aura lieu, au lieu, au jour et heure indiqués dans la lettre de convocation.

Les assemblées générales des Associés peuvent être convoquées sur requête de tout Associé ou par les Gérants par lettre recommandée indiquant le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion et envoyée aux Associés au moins 8 jours avant la réunion.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés, et s'ils constatent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue soit (i) sans convocation préalable, ou (ii) par consentement écrit.

Tout Associé peut prendre part à toute assemblée générale en nommant par écrit, par courrier ou par fax, toute personne pour le représenter.

L'assemblée générale sera présidée par l'Associé Commanditaire; le représentant de l'Associé Commandité Moog Europe Holdings I LLC, sera quant à lui désigné secrétaire.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles aient été adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'avec (i) le consentement des Associés Commandités et (ii) avec l'approbation d'une majorité d'Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux de toute assemblée des Associés seront signés par les Gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par les Gérants.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année, avec une exception pour le premier exercice social qui commencera au jour du transfert de la Société au Luxembourg.

Art. 17. Bilan. Chaque année, les Gérants arrêtent les comptes annuels de la Société et dressent un inventaire contenant les actifs et passifs de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et des comptes annuels de la Société. Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale des Associés.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Ces bénéfices nets pourront être distribués aux Associés. Toute distribution des bénéfices aux Associés devra être faite conformément à tout accord particulier conclu entre Associés ou, en l'absence de tels accords, proportionnellement à la participation de chaque Associé dans le capital social de la Société.

Les Gérants peuvent procéder au versement d'acomptes sur dividendes à condition qu'avant un tel versement, des comptes intermédiaires aient été préparés par les Gérants confirmant que des fonds suffisants sont disponibles pour effectuer ledit versement, étant entendu que les montants à verser ne peuvent excéder le total des bénéfices depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des montants des réserves disponibles, le tout diminué des pertes reportées.

La prochaine assemblée générale des Associés doit confirmer un tel versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, par une décision de l'assemblée générale des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celle exigées pour la modification des statuts, la liquidation sera effectuée par les Associés Commandités.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés conformément à tout accord particulier conclu entre les Associés ou, en l'absence de tels accords, proportionnellement à la participation de chaque Associé dans le capital social de la Société.

Art. 20. Modification des Statuts. Les Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des Associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 14 des Statuts.

Art. 21. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas régi par les Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 22. Langue. Les Statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Sixième résolution

Les Associés décident de fixer le siège social de la Société au 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, Grand-Duché du Luxembourg, à compter de la date du présent acte.

Septième résolution

Les Associés constatent la disposition transitoire suivante:

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commence au jour du présent acte et se terminera au 30 septembre 2010.

Huitième résolution

Les Associés décident de fixer le nombre de gérants de la Société à deux et de nommer comme gérants de la Société:

1. MOOG EUROPE HOLDINGS I LLC, société à responsabilité limitée constituée aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 6860 Seneca Street, East Aurora, New York, NY 14052, inscrite au registre des sociétés de New York le 8 février 2005 sous la mention F050208000950;

2. MOOG EUROPE HOLDINGS II LLC, société à responsabilité limitée constituée aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 6860 Seneca Street, East Aurora, New York, NY 14052, inscrite au registre des sociétés de New York le 8 février 2005 sous la mention F050208000967.

Leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 30 septembre 2010.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version anglaise; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MBAYI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2010. Relation GRE/2010/467. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010027013/575.

(100022978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Ares Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 102.958.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010026302/14.

(100022570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Lux-Tec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 103.498.

Le bilan au 31 décembre 2008 à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 12.02.2010.

Pour Lux-Tec S.A.

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2010026553/15.

(100022586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

BIP PD Ports Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.388.

Par résolutions signées en date du 29 janvier 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Danesh Varma, avec adresse professionnelle au 8, Painters Hall Chambers, EC4V2AN Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant de Classe A avec effet 25 janvier 2010,
- Acceptation de la démission de John Stinebaugh, avec adresse professionnelle au 200, 3 World Financial Center, Versey Street, NY10281 New York, Etats Unis, de son mandat de gérant de Classe A avec effet 25 janvier 2010,
- Nomination de Frank Lochan, avec adresse professionnelle au 181, Bay Street, Suite 330, ON M5J 2T3 Toronto, Canada, au mandat de gérant de classe A avec effet au 25 janvier 2010 et pour une durée indéterminée
- Nomination de Gregory Morrison, avec adresse professionnelle au 7, Reid Street, 4th Floor, HM 11 Hamilton, Bermudes, au mandat de gérant de classe A avec effet au 25 janvier 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010026479/19.

(100022474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

**Alpha Shipping S.A., Société Anonyme,
(anc. Arshipping S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 135.121.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2010.

Référence de publication: 2010026303/11.

(100022528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

**Baloise Assurances Iard S.A., Société Anonyme,
(anc. Fortis Luxembourg-IARD S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 30.414.

L'an deux mille dix, le sept janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme de droit luxembourgeois "FORTIS LUXEMBOURG-IARD S.A." établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 30414 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 1989, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 248 du 6 septembre 1989,

et les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 décembre 1999, contenant notamment la conversion du capital social en euros, l'extrait afférent ayant été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 162 du 22 février 2000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André BREDIMUS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme Secrétaire de l'Assemblée Monsieur Daniel FRANK, employé privé, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne en tant que Scrutateur de l'Assemblée Madame Julia EISENMANN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (la Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et la Scrutateur sont désignés collectivement en tant que Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I) L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) est représenté et le nombre d'actions détenues par lui ressortent d'une liste de présence, signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté en vertu d'une procuration émise par ce dernier, et les membres du Bureau de l'Assemblée.

Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté, par les membres du Bureau de l'Assemblée et par le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Il résulte de cette liste de présence que les neuf-cent dix (910) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de deux millions deux cent soixante mille euros (2.260.000,- EUR) de la Société sont représentées à la présente Assemblée.

L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après.

III) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société en "BALOISE ASSURANCES IARD S.A." et modification de la deuxième phrase de l'article 1 des Statuts afin de refléter la modification de la dénomination sociale;

3. Transfert du siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 16, Boulevard Royal, à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, et modification de la troisième phrase de l'article 1 des Statuts afin de refléter la modification du siège social;

4. Changement de date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle au deuxième jeudi du mois d'avril à 17.00 heures, et modification de la première phrase de l'article 20 des Statuts afin de refléter la modification de date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle;

5. Reconnaissance et acceptation de la démission de Monsieur Steven BRAEKEVELDT de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société, à compter de ce jour et de la démission de Messieurs Dirk BILLEMONT, Bart DE SMET, Jacques HANSOULLE, Kik SCHNEIDER, Carlo THILL et Thierry SCHUMAN de leur mandat d'administrateur de la Société, respectivement, à compter de ce jour et décision de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat pour la période jusqu'à la date de leur démission;

6. Nomination des personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société à compter de ce jour pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les résultats de l'exercice 2009:

- Monsieur Peter ZUTTER, employé privé, né le 19 janvier 1960 à Uetendorf (Suisse), demeurant à CH-8050 Zurich, Kirchenackerweg 31,

- Monsieur Jan DE MEULDER, employé privé, né le 29 septembre 1955 à Wilrijk (Belgique), demeurant à B-2920 Kalmthout, 17, Ericalaan,

- Monsieur German EGLOFF, employé-privé, né le 2 juin 1958 à Niederrohrdorf AG (Suisse), demeurant à CH-8400 Winterthur, 10, Pionierstrasse,

- Madame Anna-Maria D'HULSTER, employée privée, née le 24 juillet 1964 à Vilvoorde (Belgique), demeurant à FL-9490 Vaduz, 55, Auring, et

- Monsieur André BREDIMUS, employé privé, né le 16 juillet 1952 à Luxembourg, demeurant à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund;

7. Autorisation donnée à Monsieur André BREDIMUS et à Monsieur Romain BRAA, chacun agissant individuellement, de procéder à toute formalité (y compris, sans limitation, la préparation et la signature de toute documentation) relative à l'enregistrement auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et à la publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C de la démission et de la nomination des personnes mentionnées ci-dessus en qualité d'administrateurs de la Société;

8. Nomination du réviseur d'entreprise indépendant;

9. Divers.

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associée Unique représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "BALOISE ASSURANCES IARD S.A." et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article 1 (un) des Statuts afin de refléter la modification de la dénomination sociale, pour lui donner la teneur suivante:

"La société existe sous la dénomination "BALOISE ASSURANCES IARD S.A."."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 16, Boulevard Royal, à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, et de modifier la troisième phrase de l'article 1 (un) des Statuts afin de refléter la modification du siège social, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Bertrange. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle au deuxième jeudi d'avril à 17.00 heures et de modifier en conséquence la première phrase de l'article vingt (20) des Statuts, afin de refléter la modification de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, pour lui donner la teneur suivante:

"L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année, le deuxième jeudi du mois d'avril à dix-sept heures au siège de la société. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure et au même endroit."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître et d'accepter la démission de Monsieur Steven BRAEKEVELDT de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société, à compter de ce jour, et de la démission de Messieurs Dirk BILLEMONT, Bart DE SMET, Jacques HANSOULLE, Kik SCHNEIDER, Carlo THILL, et Thierry SCHUMAN de leur mandat d'administrateur de la société à compter de ce jour et les remercie de leur contribution.

L'Assemblée décide en outre de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission et de se prononcer de nouveau sur cette décharge lors de l'approbation des comptes annuels afférents à l'exercice social clos au 31 décembre 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société à compter de ce jour pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les résultats de l'exercice 2009:

- Monsieur Peter ZUTTER, employé privé, né le 19 janvier 1960 à Uetendorf (Suisse), demeurant à CH-8050 Zurich, Kirchenackerweg 31,
- Monsieur Jan DE MEULDER, employé privé, né le 29 septembre 1955 à Wilrijk (Belgique), demeurant à B-2920 Kalmthout, 17, Ericalaan,
- Monsieur German EGLOFF, employé privé, né le 2 juin 1958 à Niederrohrdorf AG (Suisse), demeurant à CH-8400 Winterthur, 10, Pionierstrasse,
- Madame Anna-Maria D'HULSTER, employée privée, née le 24 juillet 1964 à Vilvoorde (Belgique), demeurant à FL-9490 Vaduz, 55, Auring, et
- Monsieur André BREDIMUS, employé privé, né le 16 juillet 1952 à Luxembourg, demeurant à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

Septième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir à Monsieur André BREDIMUS et à Monsieur Romain BRAAS, chacun agissant individuellement, de procéder à toute formalité (y compris, sans limitation, la préparation et la signature de toute documentation) relative à l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C de la démission et de la nomination des personnes nommées ci-dessus en qualité d'administrateurs de la Société.

Huitième résolution

L'Assemblée procède à la nomination, à compter de ce jour, de la société à responsabilité limitée "Pricewaterhouse-Coopers", établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.477, comme réviseur d'entreprise indépendant, pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BREDIMUS - FRANK - EISENMANN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2010. Relation GRE/2010/238. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010026349/142.

(100022620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Leicester Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.100,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.332.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 5 février 2010

1) L'associé unique de la Société a décidé de reconnaître la démission de Monsieur Pierre METZLER, de Monsieur Georges GUDENBURG et de Monsieur François BROUXEL de leurs mandats de gérant de catégorie A de la Société ainsi que la démission de Monsieur Patrick CHESSER et de Monsieur Patrick WHELAN de leurs mandats de gérant de catégorie B de la Société.

2) L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Frank WOODS Sr. en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société et Monsieur Frank WOODS Jr. en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 5 février 2010 et pour une durée indéterminée.

3) L'associé unique de la Société a décidé de fixer le nombre de gérants à trois (3) avec effet au 5 février 2010.

Par conséquent, à partir du 5 février 2010, le conseil de gérance de la Société sera composé des trois (3) membres suivants:

1. Frank WOODS Jr., né le 15 décembre 1970 à Dublin (Irlande), demeurant à Calle Can Fusimany s/n Bajo, 07179 Deia (Ténérife), gérant de catégorie A;

2. Paul HANBY, né le 10 juillet 1947 à Dublin (Irlande), demeurant à Ellerslie, 46 Temple Road, Dartry, Dublin 6 (République d'Irlande), gérant de catégorie B;

3. Frank WOODS Sr., né le 15 août 1929 à Dublin (Irlande) demeurant à 52 Majestic Apartments, Onchan, IM3 2BE (Ile de Man), gérant de catégorie B.

Tous leurs mandats sont à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010026682/28.

(100023080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Sofil S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Sofil S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.309.

—
L'an deux mil neuf, le vingt-quatrième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFIL S.A., avec siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman en remplacement du notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 376 du 25 mai 1998 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois par acte du notaire Jacques Delvaux, précité, en date du 13 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1222 du 30 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Daria GALDI, employée privée demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Sophie MATHOT, employée privée demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Céline GRENNEN, employée privée demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la forme de la Société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée ainsi que de sa dénomination; Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme; Confirmation du montant du capital social s'élevant à EUR 99.000; Démission des administrateurs et commissaire aux comptes, décharge, nomination de gérants.

2. Clôture de l'exercice social au 30 juin 2009 et approbation des comptes intérimaires pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 23 décembre 2009.

3. Démission du/des gérants et décharge à lui/leur accorder.

4. Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, à I - 24126 Bergamo, via Zanica 58/h., de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

5. Mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée (Srl) le changement de la dénomination sociale en SOFIL S.R.L. UNIPERSONALE et approbation des nouveaux statuts dont le texte sera annexé au présent acte.

6. Détermination du nombre d'administrateurs à un et nomination en qualité d'administrateur de Mr Piercarlo GHINZANI.

7. Nomination des anciens gérants de la Société alors de nationalité luxembourgeoise afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand- Duché de Luxembourg et adressées à la Société;

8. Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en SOFIL S. à r.l., le capital et l'objet social restant inchangés.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 23 décembre 2009 accusant un actif net de EUR 189.940,01.

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et la dénomination et arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "SOFIL S. à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 99.000 (quatre-vingt-dix-neuf mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales de EUR 99 (quatre-vingt-dix-neuf euros) chacune.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes".

L'assemblée décide de nommer les anciens administrateurs de la Société alors sous forme de société anonyme en qualité de gérants de la Société sous forme de société à responsabilité limitée pour une durée indéterminée à savoir Sandrine DURANTE, Andréa CARINI et Stefano DE MEO.

L'assemblée charge les gérants de la Société à procéder immédiatement à la lacération des titres au porteur émis par la Société alors sous forme anonyme.

Les actions anciennes étant échangées contre des parts sociales à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 1.000 parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

999 parts sociales à ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318227, et

1 part sociale BIND CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318226.

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le bilan intérimaire arrêté au 23 décembre 2009 qui restera annexé au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, accusant une valeur nette de cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quarante euros et un cent (EUR 189.940,01) représentant le bilan d'ouverture de la Société en Italie, désormais de nationalité italienne. Tous les actifs et passifs de la Société précédemment de nationalité luxembourgeoise restent au

profit et à la charge de la société de nationalité italienne qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité luxembourgeoise.

Troisième résolution

Aussitôt, l'assemblée acte la démission des gérants de la Société et leur accorde décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en Italie, à l - 24126 Bergamo, via Zanica 58/h et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle et de changer la dénomination sociale en "SOFIL S.R.L. UNIPERSONALE".

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts dont le texte sera annexé au présent acte.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à un et de nommer en qualité d'administrateur unique pour une durée indéterminée Mr Piercarlo GHINZANI, né à Riviera d'Adda le 16 janvier 1952 et résidant Via Passo della Rocca n °6, 24030 Carvico (BG), Italie.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés aux anciens gérants de Société alors de nationalité luxembourgeoise afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand- Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cent euros (EUR 2.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daria Galdi, Sophie Mathot, Céline Grenen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 janvier 2010. LAC/2010/102. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010026357/173.

(100022801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

OD International (Luxembourg) Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.852.

L'an deux mille dix, le cinq janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Bermudes OFFICE DEPOT OVERSEAS LIMITED, ayant son siège social à Hamilton HM 12, Canon's Court, 22 Victoria Street, Bermudes,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société à responsabilité limitée MAS Luxembourg (anciennement MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à r.l., en abrégé MAS S.à r.l.), avec siège social à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro

B91999, agissant en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée OD International (Luxembourg) Participation S.à r.l. en liquidation, ci-après désignée, pour autant que de besoin,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

(I) Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

(II) Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante sub 1.- est la seule associée de la société à responsabilité limitée OD International (Luxembourg) Participation S.à r.l. en liquidation, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 93852, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 695 du 2 juillet 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1107 du 27 octobre 2005, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1503 du 5 août 2006 (la "Société").

(III) Les parties comparantes reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

2. Modification subséquente des deux premiers alinéas de l'article 2 des statuts.

3. Divers.

Ont alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article 2 des statuts comme suit:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or of the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of these Articles."

Version française:

" **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange.

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Schuttrange par une décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut en outre être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions requises pour la modification des Statuts."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2010. Relation GRE/2010/199. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010026359/67.

(100022775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Pepp2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 112.497.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010026404/11.

(100022614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Akan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.967.

Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 3 février 2010

- La démission de Monsieur Jean-François DETAILLE de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 2 février est acceptée.

- Monsieur Emmanuel THIRY, employé privé, né le 26 septembre 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2013.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2010.

Certifié sincère et conforme

AKAN S.A.

I. SCHUL / E. THIRY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010026593/18.

(100022560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Falconair D&H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.959.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den elften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung D&H Holding S.à r.l., mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 130.958,

hier vertreten durch Herrn Rudolf BLOCK, Kaufmann, wohnhaft in D-44143 Dortmund, Breiers Pfad 111 (Deutschland), auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Der Komparent erklärt:

1) Dass die Gesellschaft Falconair D&H S.à r.l., mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 130.959, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 30. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1884 vom 5. September 2007.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) hat, eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

3) Dass die Gesellschaft D&H Holding S.à r.l. alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist.

4) Dass die Gesellschaft D&H Holding S.à r.l., als einziger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

- 5) Dass die Gesellschaft D&H Holding S.à r.l. sich als Liquidator bestimmt.
- 6) Dass die Gesellschaft D&H Holding S.à r.l. genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft Falconair D&H S.à r.l. besitzt.
- 7) Dass die Gesellschaft D&H Holding S.à r.l. dem Geschäftsführer Entlastung erteilt für die Ausübung seines Amtes.
- 8) Dass die Gesellschaft D&H Holding S.à r.l. alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgenannten Gesellschaft Falconair D&H S.à r.l. übernommen hat und somit frei darüber verfügen kann, und dass diese hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch D&H Holding S.à r.l.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in D-44319 Dortmund, ACD Aviation Services Ltd., Dortmund Airport GAT/EDLW, Flugplatz 7-9 (Gebäude B) (Deutschland), aufbewahrt bleiben werden.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft Falconair D&H S.à r.l., vorgenannt, festgestellt.

Bevollmächtigung

Der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in seinem Namen jegliche Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Rudolf Block, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 janvier 2010. LAC/2010/2478. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. Februar 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010026396/51.

(100022727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Stulz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 121.298.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.02.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010026422/12.

(100022704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Thierry Linster & Ivan Stupar Architectes, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 28, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.021.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.02.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010026417/12.

(100022805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Lado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 72.714.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010026431/10.

(100022872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

GC Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 47.047.

Les comptes consolidés au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010026434/10.

(100022592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Fitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 125.773.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010026436/10.

(100022714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Focus Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.094.

Le bilan au 31 août 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010026540/14.

(100022539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Immo-Promotions Difa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 219, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 52.572.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026625/10.

(100022960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Imondial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 6, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 101.233.

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Arlindo NUNES DA ASSUNCAO, demeurant à L-3441 Dudelange, 49, avenue G.-D. Charlotte, ici représenté par Maître David YURTMAN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 17 décembre 2009,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant représenté comme il vient d'être dit déclare qu'il est l'unique associé de la société Imondial S.à r.l., avec siège social à L-5852 Hesperange, 17 rue d'Iltzig, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, en date du 9 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 809 en date du 6 août 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés et Associations, numéro 101.233. Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Hesperange à Mondorf-les-Bains et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège est établi à Mondorf-les-Bains

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-5638 Mondorf-les-Bains, 6, rue du Moulin.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec la comparante au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nunes da Assuncao; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15997. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2010.

A. BIEL.

Référence de publication: 2010026363/44.

(100022914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Simmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026424/10.

(100022449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Steil-Manu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5715 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 55.670.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.02.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010026423/12.

(100022691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

CEREP Students S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.003.

Les comptes annuels pour la période du 25 juin 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010026443/12.

(100022477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

CIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.282.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026441/10.

(100022636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

CIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.282.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026442/10.

(100022635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

GC Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.047.

Les comptes consolidés au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010026435/10.

(100022591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 123.060.

In the year two thousand nine, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Romain THILLENS, having professional residence in Luxembourg,

acting in its capacity as attorney of the Manager of the "société en commandite par actions", "ILP II S.C.A., SICAR", which was incorporated by a deed of the undersigned notary of 18 December 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 710 of April 25, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 September 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2077 of October 22, 2009, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 123060 and having its registered office at 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager on December 30, 2009, a certified copy of these resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at ninety-five million four hundred thirty-three thousand eight hundred eighty-one euros thirty-one cents (EUR 95,433,881.31) divided into nine million five hundred forty thousand two hundred eighty-eight point one three zero seven (9,540,288.1307) limited Class A shares and three thousand ninety nine (3,099) limited Class B Shares held by the limited shareholders ("Associés Commanditaires") and one (1) unlimited Management Share held by the unlimited shareholder ("Associé Gérant Commandité").

II.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital for a maximum total subscription price of two million six hundred seventy-two thousand eight hundred eighty-three euro sixty-nine cents (EUR 2,672,883.69), within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

III.- The Company's Manager, in its resolutions adopted on December 30, 2009, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of seven hundred twenty thousand euro (EUR 720,000.-) in order to raise it from its present amount of ninety-five million four hundred thirty-three thousand eight hundred eighty-one euros thirty-one cents (EUR 95,433,881.31) to an amount of ninety-six million one hundred fifty-three thousand eight hundred eighty-one euros thirty-one cents (EUR 96,153,881.31) by the creation and the issue of seventy-two thousand (72,000) new shares of class A, having a nominal value often euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.

IV.- The Company's Manager further resolved to accept the subscriptions on December 30, 2009 of seventy-two thousand (72,000) new Class A Shares.

V.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash as follows:

A Limited Shareholder	Capital Contribution (EUR)	Total of new class A shares subscribed
Longcol Consultadoria e Serviços Lda	36,000.00	3,600.0000
Atami Consultadoria e Serviços Lda.	150,000.00	15,000.0000
Gregory Venture Ltd Inc	42,000.00	4,200.0000
Società Cattolica di Assicurazione Coop. ARL	90,000.00	9,000.0000
Value Secondary Investments SICAR SCA	30,000.00	3,000.0000
Efibanca S.p.A.	150,000.00	15,000.0000
Denham Corp.	58,500.00	5,850.0000
Piena Ltd	48,000.00	4,800.0000
Allianz Private Equity Partners Europa I	30,000.00	3,000.0000
Pamphili Consultadoria e Serviços Lda	18,000.00	1,800.0000
Crown Private Equity plc	30,000.00	3,000.0000
Magata Consultadoria e Serviços Lda	37,500.00	3,750.0000
TOTAL	720,000.00	72,000.0000

Proof of the payment, making a total amount of seven hundred twenty thousand euro (EUR 720,000.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VI.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, Article 8 (b) and (e) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 8. (b). "The capital of the Company is set at ninety-six million one hundred fifty-three thousand eight hundred eighty-one euros thirty-one cents (EUR 96,153,881.31) divided into nine million six hundred twelve thousand two hundred eighty-eight point one three zero seven (9,612,288.1307) limited Class A shares and three thousand ninety nine (3,099) limited Class B Shares held by the limited shareholders ("Associés Commanditaires") and one (1) unlimited Management Share held by the unlimited shareholder ("Associé Gérant Commandité").

(e) The Manager is authorized to increase in one or several times the share capital of the Company and to issue additional Limited Shares in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus, for a maximum total subscription price of one million nine hundred fifty-two thousand eight hundred eighty-three euro sixty-nine cents (EUR 1,952,883.69)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Romain THILLENS, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du Manager de la société en commandite par actions "ILP II S.C.A., SICAR", constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 710 du 25 avril 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2077 du 22 octobre 2009, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 123060 et ayant son siège social au 30 rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 30 décembre 2009 dont la copie certifiée de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-quinze millions quatre cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt et un euros trente et un cents (EUR 95.433.881,31) divisé en neuf millions cinq cent quarante mille deux cent quatre-vingt-huit virgule un trois zéro sept (9.540.288,1307) Actions de Classe A et trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.099) Actions de Classe B, détenus par les Associés Commanditaires, et une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité."

II.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit, pour un montant total de souscription de deux millions six cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-trois euros soixante-neuf cents (EUR 2.672.883,69), dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

III.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans ses résolutions du 30 décembre 2009, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de sept cent vingt mille euros (EUR 720.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quinze millions quatre cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt et un euros trente et un cents (EUR 95.433.881,31) à quatre-vingt-seize millions cent cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt et un euros trente et un cents (EUR 96.153.881,31) par la création et l'émission de soixante-douze mille (72.000) nouvelles actions de Classe A, ayant une valeur de dix euros (EUR 10,-) par action et ayant les mêmes droits que les Actions existantes.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société a également admis les souscriptions le 30 décembre 2009 de soixante-douze mille (72.000) nouvelles actions de Classe A.

V.- Toutes ces nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites et entièrement payées en numéraire comme suit:

Nouveaux Associés Commanditaires A	Libération (EUR)	Nombre d'actions nouvelles de classe A souscrites
Longcol Consultadoria e Serviços Lda	36.000,00	3.600,0000
Atami Consultadoria e Serviços Lda.	150.000,00	15.000,0000
Gregory Venture Ltd Inc	42.000,00	4.200,0000
Società Cattolica di Assicurazione Coop. ARL	90.000,00	9.000,0000
Value Secondary Investments SICAR SCA	30.000,00	3.000,0000
Efibanca S.p.A.	150.000,00	15.000,0000
Denham Corp.	58.500,00	5.850,0000
Piena Ltd	48.000,00	4.800,0000
Allianz Private Equity Partners Europa I	30.000,00	3.000,0000
Pamphili Consultadoria e Serviços Lda	18.000,00	1.800,0000
Crown Private Equity plc	30.000,00	3.000,0000
Magata Consultadoria e Serviços Lda	37.500,00	3.750,0000
TOTAL	720.000,00	72.000,0000

La preuve du paiement dont le montant total est de sept cent vingt mille euros (EUR 720.000,-) a été apportée au notaire instrumentant qui reconnaît ce montant expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) et (e) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. (b). "Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-seize millions cent cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt et un euros trente et un cents (EUR 96.153.881,31) divisé en neuf millions six cent douze mille deux cent quatre-vingt-huit virgule un trois zéro sept (9.612.288,1307) Actions de Classe A et trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.099) Actions de Classe B, détenus par les Associés Commanditaires, et une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité."

"(e) L'Associé Gérant Commandité est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société et d'émettre des Actions de Commanditaires supplémentaires conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus, pour un montant total de souscription de un million neuf cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-trois euros soixante-neuf cents (EUR 1.952.883,69)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. THILLENS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/203. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010026385/158.

(100022797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.712.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010026446/10.

(100022713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

D&H Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.958.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den elften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Marson DAVOOD, Pilot, geboren in Sulaimanya (Irak), am 15. September 1963, wohnhaft in D-44143 Dortmund, Akazienstrasse 178 (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Rudolf BLOCK, Kaufmann, wohnhaft in D-44143 Dortmund, Breiers Pfad 111 (Deutschland), auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Der Komparent erklärt:

1) Dass die Gesellschaft D&H Holding S.à r.l., mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 130.958, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 30. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1884 vom 5. September 2007.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) hat, eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

3) Dass Herr Marson DAVOOD alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist.

4) Dass Herr Marson DAVOOD, als einziger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

5) Dass Herr Marson DAVOOD sich als Liquidator bestimmt.

6) Dass Herr Marson DAVOOD genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft D&H Holding S.à r.l. besitzt.

7) Dass Herr Marson DAVOOD dem Geschäftsführer Entlastung erteilt für die Ausübung seines Amtes.

8) Dass Herr Marson DAVOOD alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgenannten Gesellschaft D&H Holding S.à r.l. übernommen hat und somit frei darüber verfügen kann, und dass dieser hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch Herrn Marson DAVOOD.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in D-44319 Dortmund, ACD Aviation Services Ltd., Dortmund Airport GAT/EDLW, Flugplatz 7-9 (Gebäude B) (Deutschland), aufbewahrt bleiben werden.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft D&H Holding S.à r.l., vorgenannt, festgestellt.

Bevollmächtigung

Der Erschienenene, handelnd wie vorerwähnt, erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in seinem Namen jegliche Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Rudolf Bock, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 janvier 2010. LAC/2010/2481. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. Februar 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010026397/50.

(100022721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Revo-Cola Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 99.400.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 février 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- REVO-COLA HOLDING S.A., (B99400) dont le siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, a été dénoncé en date du 19 novembre 2007;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 4 mars 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2010026578/20.

(100022679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Prefix SA, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.525.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 février 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- PREFIX S.A., (B32525) dont le siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 5 novembre 2007;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 4 mars 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2010026579/20.

(100022678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

CEREP III Investment D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.033.

Les comptes annuels pour la période du 17 janvier 2008 (date de constitution) au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010026444/12.

(100022476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

**Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. H&R Services S.à r.l.).**

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 147.167.

L'an deux mille dix,
le huit février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société "H&R Services S.à r.l.", (la "Société") une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 10 rue du Commerce, L-3450 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 147 167.

La Société fut constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 14 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1539 du 10 août 2009, page 73856.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée se compose des trois (3) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Madame Annie BEAUCHET, magasinière, née le 13 janvier 1961 à Corpe (France) demeurant au 18, rue des Jardins Fleuris F-57100 Thionville, France;

ici représentée par:

Monsieur Brendan Desmond KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 janvier 2010, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

2.- Monsieur Michel NAHON, Manager en Ressources Humaines, né le 27 août 1968 à Ris-Orangis (France) demeurant au 23, Boucle des Prairies F-57100 Thionville, France,

ici représenté par:

Monsieur Brendan Desmond KLAPP, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 janvier 2010, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

3.- Monsieur Vincent HUEBER, gérant de société, né le 10 juillet 1976 à Colmar (France) et demeurant au 8, rue de la Mine F-57330 Kanfen sous Bois, France,

ici représenté par:

Monsieur Brendan Desmond KLAPP, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 janvier 2010, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de changer, avec effet immédiat, la raison sociale de la Société de "H&R Services S.à r.l.", en celle de "Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'Assemblée DECIDE, avec effet immédiat, de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société. L'Assemblée DECIDE donc de donner à cet article QUATRE (4) des statuts de la Société, la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. "La société prend la dénomination de "Food & Bed Services (F&B) Luxembourg S.à r.l.", société à responsabilité limitée."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties comparantes prénommées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 février 2010. Relation: EAC72010/1670. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010026925/61.

(100023884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Greenwich Data (Chesham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.227.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

Mr Michael Gerard Maye, businessman, with professional address at Im Schübeldörfli 9, 8700, Küsnacht, Switzerland, born on 30 November 1970 in Galway, Republic of Ireland,

represented by Me Karl Pardaens, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 28 January 2010.

(such proxy to be registered together with the present deed).

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Greenwich Data (Chesham) S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Purpose The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and to own, administrate, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may hold, administrate, and manage real property as an investment, in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property such as leasehold and part-ownership rights.

The Company may make, purchase and invest in loans, securities and other financial assets. The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes and preferred equity certificates or equivalent instruments) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary

transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at eleven thousand five hundred pounds sterling (GBP 11,500) divided into eleven thousand five hundred (11,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Transfer of Shares. The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "Law").

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an unlimited period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with cause at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed in the present article, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

- with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

- in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he or she is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He or she has a number of votes equal to the number of shares he or she owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by the Law, in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on June 1st at 10:00 a.m. of each year. If such day is not a business day or is a Jewish holiday, the meeting shall be held on the immediately following business day or the immediately following day which is not a Jewish holiday.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year, save for the first accounting year which shall begin on the day of incorporation and end on 31th December 2010.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit, five percent (5%) shall be placed into a statutory reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same Law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Mr Michael Gerard Maye, he has subscribed and entirely paid up the eleven thousand five hundred (11,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of eleven thousand five hundred pounds sterling (GBP 11,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken the following resolutions:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Mr Ralph Bourgnon	Expert comptable (auditor)	6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg	23 juin 1975	Bâle (Switzerland)

1. The registered office of the Company is fixed at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is named manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le premier février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michael Gerard Maye, entrepreneur, résidant professionnellement à Im Schübelhörfli 9, 8700, Küsnacht, Suisse, né le 30 novembre 1970 à Galway, République d'Irlande,

représenté par Me Karl Pardaens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 janvier 2010.

(laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Greenwich Data (Chesham) S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, d'instruments de crédit convertibles et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut détenir, administrer et gérer des biens immobiliers en tant qu'investissement, notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles tels que le droit emphytéotique et des droits de copropriété.

La Société peut réaliser, acquérir et investir dans des prêts, titres ou tout autre actif financier. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des obligations convertibles et des certificats d'actions préférentielles (preferred equity certificates) ou instruments équivalents) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille cinq cents livres sterling (GBP 11.500) divisé en onze mille cinq cents (11.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la "Loi").

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec motifs et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite du consentement de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées dans le présent article, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

- en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;
- pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure permise par la loi le cas échéant) représente l'entière volonté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière volonté du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet par l'approbation de la majorité des associés tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou l'obtention de la majorité, à compter de la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans prendre en considération la part du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins les trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue le 1^{er} juin à 10h00 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable ou constitue une célébration juive, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant ou le jour suivant qui ne constitue pas une célébration juive.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année sociale qui commence au jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à l'expiration de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcents (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcents (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même Loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Payement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Monsieur Michael Gerard Maye, celui-ci a souscrit et intégralement libéré les onze mille cinq cents (11.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de onze mille cinq cents livres sterling (GBP 11.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La personne suivante a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Titre	Adresse	Lieu de naissance	Date de naissance
Ralph Bourgnon	Expert comptable	6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	23 juin 1975	Bâle (Suisse)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. PARDAENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 février 2010. Relation: LAC/2010/5024. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Référence de publication: 2010026336/394.

(100022473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Fiberman S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.220.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

FIBERMAN Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ALTICE SIX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.296, représentée par la société ALTICE SERVICES L.L.P.,

CARLYLE CABLE INVESTMENT SC, société civile, ayant son siège social à Luxembourg (L-1653), 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro E 4.194,

THIRD CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited,

THIRD CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited,

THIRD CINVEN FUND (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited,

THIRD CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représentée par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited,

THIRD CINVEN FUND (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited,

THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited,

THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited,

THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son

General Partner Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited,

THIRD CINVEN FUND US (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited,

THIRD CINVEN FUND US (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited,

THIRD CINVEN FUND US (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited,

THIRD CINVEN FUND US (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited,

THIRD CINVEN FUND US (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais, dont le siège social est Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, lui-même représenté par son General Partner Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited,

THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP, un partnership constitué en vertu des lois anglaises, ayant son lieu d'activité principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, dûment représentée par Cinven UK Nominees Limited,

ici représentés par M. Dominique Léonard, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de quatre (4) procurations délivrées en date du 24 décembre 2009 et 8 janvier 2010, respectivement.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Il est créé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme d'une "Société en Commandite par Actions" régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (la "Loi"), par les présents statuts (les "Statuts") et par la convention d'actionnaires conclue ou à conclure entre les Actionnaires de la Société à la date des présents Statuts, sous la dénomination de FIBERMAN S.C.A. (la "Société").

1.2. Désignation et définitions

(a) Désignation

"Pacte d'Actionnaires" désigne la convention conclue ou à conclure à la date des présents Statuts entre les Actionnaires de la Société et ayant notamment pour objet de régir les relations des Actionnaires au sein de la Société, y compris toutes ses annexes.

(b) Définitions

"Actions" désignent les actions ordinaires et rachetables émises par la Société et mentionnées à l'article 5 des présents statuts ainsi que tous les droits de souscription qui pourraient y être attachés, appartenant ou qui viendraient à appartenir à l'avenir à / aux Actionnaire(s).

"Actions de Commanditaire(s)" désignent l'ensemble des Actions émises par la Société et détenues par le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s).

"Actions de Commandité(s)" désignent l'ensemble des Actions émises par la Société et détenues par le ou les Actionnaire(s) Commandité(s).

"Actionnaires" désignent toute personne physique ou morale, y compris les Parties (tel que défini au Pacte), qui, à la date de la signature du Pacte d'Actionnaires détient en pleine propriété une ou plusieurs Actions ou qui à l'avenir, détiendra en pleine propriété une ou plusieurs Actions en conformité avec les stipulations du Pacte d'Actionnaires et des présents Statuts.

"Actionnaires Commanditaires" désignent l'ensemble des propriétaires d'Actions de Commanditaires.

"Actionnaire(s) Commandité(s)" désigne le(s) propriétaire(s) d'Actions de Commandité.

"Gérant Commandité" désigne l'Actionnaire Commandité.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le Gérant Commandité est autorisé à changer l'adresse du siège social statutaire de la Société en tout autre endroit de la commune.

2.2. Au cas où le Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Gérant Commandité.

2.3. La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du Gérant Commandité.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, cotées ou non cotées, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen, y compris le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations et tous autres titres, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

3.2. Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée, à compter de la date de constitution.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions neuf cent quarante-six mille huit cent vingt-deux Euro (EUR 5.946.822,-) représenté par (i) une (1) Action de Commandité et (ii) cinq millions neuf cent quarante-six mille huit cent vingt et une (5.946.821) Actions de Commanditaires, toutes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

5.2. Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Gérant Commandité déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

5.3. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant dans les mêmes conditions que celles applicables pour la modification des statuts.

5.4. La Société peut, dans les limites et les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme d'Actions.

6.1. Les Actions sont émises uniquement sous forme nominative.

6.2. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action; si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

6.3. Des certificats d'Actions de Commanditaires pourront être émis sous le libellé que le Gérant Commandité désignera. Les certificats d'Actions seront signés manuellement ou par griffe par le Gérant Commandité.

6.4. Toutes les Actions seront enregistrées dans un registre des Actionnaires qui sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, son domicile réel ou élu, le nombre des Actions qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces Actions.

6.5. La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire légal des Actions.

6.6. Au cas où un détenteur d'Actions ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce

détenteur d'Actions sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la Société.

Art. 7. Transfert d'Actions de Commanditaires - Restrictions - Droit de préemption. Les Actions de Commanditaires sont intransférables pendant une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Toutefois, les transferts d'Actions de Commanditaires pourront intervenir dans le cadre des Transferts Libres tel que définis au Pacte d'Actionnaires.

Titre III. - Gérance et Conseil de Surveillance

Art. 8. Gérance.

8.1. La Société sera gérée pour une durée illimitée par la société FIBERMAN Management S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de trente-sept mille trois cent soixante quinze euros (EUR 37.375,-), dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, en sa qualité d'Actionnaire Commandité de la Société.

8.2. Le Gérant Commandité ne pourra être révoqué en tant que Gérant Commandité de la Société qu'à l'unanimité des Actionnaires Commanditaires et uniquement en cas de faute grave ou de mauvaise gestion caractérisée.

8.3. Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion de la Société et ne pourront pas y intervenir.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant.

9.1. Le Gérant Commandité a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires d'administration ou de disposition ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant Commandité.

9.3. Le Gérant Commandité pourra conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s), nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 10. Responsabilité du Gérant Commandité et des Actionnaires.

10.1. Le Gérant Commandité est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

10.2. Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires.

10.3. Les Actionnaires Commanditaires sont tenus à l'égard de la Société uniquement à hauteur de la valeur nominale des Actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 11. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature unique du Gérant Commandité, agissant seul ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés.

Art. 12. Dissolution - Incapacité du Gérant Commandité.

12.1. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant Commandité ou si pour toute autre raison le Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

12.2. Dans ce cas, le conseil de surveillance de la Société, tel que déterminé par les articles 14 et suivants des présents Statuts, nommera un ou plusieurs mandataires, actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires en vue de pourvoir au remplacement du Gérant Commandité empêché.

12.3. Le ou les mandataires devront convoquer, en vue de la nomination d'un gérant commandité, l'assemblée générale des Actionnaires dans un délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par l'article 20 et suivants des présents Statuts.

12.4. Les devoirs des mandataires consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires nomme un ou plusieurs gérants commandités.

12.5. Le ou les mandataires seront responsables uniquement pour l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Conseil de Surveillance.

13.1. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé de trois membres, Actionnaires ou non aussi longtemps que la Société n'aura pas l'obligation de faire contrôler ses comptes par un réviseur d'entreprises conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi 19 décembre 2002 concernant (...) les comptes annuels des entreprises.

13.2. Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi.

13.3. Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 14. Nomination.

14.1. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par les Actionnaires à partir d'une liste de candidats proposée par l'Actionnaire Commandité pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les Actionnaires.

14.2. Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance tomberait en dessous de trois, le Gérant Commandité convoquera immédiatement une assemblée des Actionnaires afin de pourvoir au remplacement du membre empêché définitivement.

14.3. Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions dudit Conseil, les autres membres pourront choisir une personne parmi les Actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance.

15.1. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

15.2. Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

15.3. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres un autre membre du Conseil pour présider pro tempore la réunion.

15.4. Les avis écrits de toute réunion du Conseil de Surveillance seront donnés par lettre, par télégramme ou par fax à tous les membres au moins 5 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

15.5. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par télégramme ou par fax de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

15.6. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par télégramme ou par fax un autre membre comme son mandataire.

15.7. Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée.

15.8. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

15.9. Un ou plusieurs membres pourront participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

15.10. En cas d'urgence, une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres stipulant qu'il existe une situation d'urgence, sera définitive et obligatoire à cet égard.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

16.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par un autre membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront annexées.

16.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

17.1. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'ensemble des Actionnaires.

17.2. Sous réserve des dispositions du Titre III et de tous les autres pouvoirs réservés au Gérant Commandité en vertu des présents Statuts, elle a les pouvoirs pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'aucune décision ne pourra être valablement adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires sans l'accord exprès de l'Actionnaire Commandité.

17.3 Sans préjudice de l'article 17.2., les Actionnaires peuvent nommer les membres du conseil de Surveillance sur la base de la liste présentée par l'Actionnaire Commandité lors d'une assemblée générale des Actionnaires convoquée et délibérant dans les formes et conditions des articles 19 à 23 des présents statuts.

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la commune de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier lundi du mois de mai à 14.00 heures.

18.2. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales.

19.1. Le Gérant Commandité ou le Conseil de Surveillance pourront convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires.

19.2. De telles assemblées doivent être convoquées si les Actionnaires représentant ou moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 20. Convocation.

20.1. Les Actionnaires sont convoqués par une convocation du Gérant Commandité ou du Conseil de Surveillance (à la fois lorsque l'assemblée a été convoquée à la demande du Gérant Commandité, du Conseil de Surveillance ou des Actionnaires Commanditaires) indiquant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires.

20.2. L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées quant aux Statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

20.3. Les Actionnaires recevront toutes les informations en relation avec les affaires décrites dans l'ordre du jour.

20.4. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation.

21.1. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

21.2. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires en désignant par écrit, par fax, télégramme ou télex, un mandataire, lequel peut ne pas être Actionnaire.

21.3. Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire pourra donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou pourra autoriser par lettre, par fax ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte pour agir comme son représentant lors d'une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoir que le Gérant Commandité pourrait exiger.

21.4. Le Gérant Commandité pourra arrêter la forme des procurations et il pourra exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

21.5. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les créanciers et les débiteurs d'Actions mises en gage pourront seulement désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 22. Procédure.

22.1. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Actionnaire Commandité ou par une personne nommée par l'Actionnaire Commandité.

22.2. Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire.

22.3. L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur choisi parmi les personnes présentes.

22.4. Ils constitueront ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Vote.

23.1. Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture de l'assemblée.

23.2. L'assemblée générale des Actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

23.3. Chaque Action donne droit à une voix.

23.4. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions d'une assemblée générale des Actionnaires valablement convoqués seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant, étant entendu qu'une résolution ne pourra être valablement adoptée sans l'accord du Gérant Commandité.

Art. 24. Modification des Statuts.

24.1. Lors de toute assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, convoquée ou reconvoquée conformément à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société, y compris l'article concernant l'objet social ou en vue de prendre des décisions pour lesquelles la loi prévoit qu'il sera fait application des dispositions légales applicables en matière de modifications statutaires, le quorum devra être au moins égal à la moitié de toutes les Actions émises. L'assemblée ne

pourra valablement délibérer que si l'ordre du jour indique les modifications apportées aux Statuts ainsi que, le cas échéant, le texte des modifications de l'objet social ou de la forme de la Société.

24.2. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée pourra être convoquée, conformément aux Statuts par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à l'adresse des Actionnaires mentionnée dans le registre des Actionnaires de la Société au moins huit (8) jours avant la date de réunion de la seconde assemblée, étant précisé que cette seconde assemblée générale ne pourra se tenir moins de quinze (15) jours après la date à laquelle la première assemblée générale a été convoquée. Ce courrier contiendra l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer indépendamment de la portion de capital social représenté.

24.3. Pour chacune de ces assemblées générales, une majorité des deux tiers des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est requise pour l'adoption de la modification proposée, étant entendu qu'aucune résolution ne sera valablement adoptée sans l'accord du Gérant Commandité.

Titre VI. - Exercice social

Art. 25. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 26. Adoption des comptes annuels. Lors de chaque assemblée générale annuelle des Actionnaires, le Gérant Commandité fera parvenir les comptes annuels relatifs à l'exercice social précédent pour approbation et l'assemblée générale les examine et, si elle le juge approprié, les approuve.

Art. 27. Allocation des Bénéfices.

27.1. Le bénéfice net de la Société sera réparti comme suit:

1) Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

2) Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

27.2. Les distributions de dividendes seront déterminées par le Gérant Commandité avec l'approbation par l'assemblée générale des Actions votantes.

27.3. Le Gérant Commandité est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation, Indemnisations

Art. 28. Dissolution, Liquidation.

28.1. Sur proposition du Gérant Commandité, la Société pourra être dissoute par une décision des Actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions prévues pour une modification des Statuts, sauf dispositions légales contraires.

28.2. Le Gérant Commandité proposera à l'assemblée générale des Actionnaires la liquidation de la Société lorsque tous les investissements de la Société ont été cédés ou liquidés.

28.3. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par les Actionnaires, sur proposition du Gérant Commandité, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Après paiement de toutes les dettes et charges à rencontre de la Société et des frais de liquidation, les actifs nets de la Société seront distribués aux Actionnaires de la Société en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi, ainsi que par les stipulations du Pactes d'Actionnaires, conclu ou à conclure à la date des présents Statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent apporter à la société (i) des parts sociales de catégorie B de la société Altice B2B S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, RCS Luxembourg n° B 131.327 ("Altice"), (ii) des parts sociales de catégorie B de la société Ypso Holding S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, RCS Luxembourg n° B 110.644 ("Ypso") et une somme totale de cent un mille deux cents Euros (EUR 101,200.-) en numéraire, suivant le détail ci-après:

Souscripteur	Nombre de parts sociales de catégorie B d'Altice	Nombre de parts sociales de catégorie B d'Ypso	Apport en numéraire (EUR)	Nombre d'Actions de Commandité souscrites
FIBERMAN Management S.à r.l.			1	1
Souscripteur	Nombre de parts sociales de catégorie B d'Altice	Nombre de parts sociales de catégorie B d'Ypso	Apport en numéraire (EUR)	Nombre d'Actions de Commanditaire souscrites
ALTICE SIX S.A.	3.038	4.070	24.591	1.444.917
CARLYLE CABLE INVESTMENT SC	4.732	6.341	38.304	2.250.952
THIRD CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	606	812	4.906	288.255
THIRD CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	641	860	5.192	305.151
THIRD CINVEN FUND (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP	163	218	1.317	77.441
THIRD CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	733	981	5.930	348.400
THIRD CINVEN FUND (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP	544	730	4.408	259.006
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	27	36	219	12.804
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	95	128	773	45.349
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP	67	90	544	31.921
THIRD CINVEN FUND US (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	315	422	2.550	149.818
THIRD CINVEN FUND US (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	518	694	4.191	246.374
THIRD CINVEN FUND US (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP	290	389	2.349	138.038
THIRD CINVEN FUND US (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	346	463	2.797	164.440
THIRD CINVEN FUND US (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP	349	468	2.825	166.088
THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP	38	50	303	17.867
TOTAL	12.502	16.752	101.200	5.946.822

Sur base notamment du rapport de M. Frédéric Goose, réviseur d'entreprises, dont la conclusion est libellée comme suit: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie." et qui demeurera annexé au présent acte, toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en numéraire et en nature, de sorte que la somme de cinq millions neuf cent quarante-six mille huit cent vingt-deux Euro (EUR 5.946.822,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la Loi ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ trois mille neuf cents Euros (EUR 3.900,-).

Résolutions des actionnaires

Les comparants, préqualifiés, actionnaires de la Société et représentant l'entièreté de son capital social, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont nommés membres du Conseil de Surveillance:

- Mme Véronique Cochais-Widmer, née le 11 décembre 1962 à Courbevoie (F), demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;

- M. Jérémie Bonin, administrateur de société, né le 30 juin 1974 à Paris, XIVème, (F), demeurant au CH-1204 Genève, 11, rue de la Rôtisserie;

- Mme Bénédicte Herlinvaux, née le 19 décembre 1974 à Namur (B), demeurant professionnellement à L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

2. Les mandats des membres du conseil de surveillance ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

3. Le siège social de la Société est établi au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparants préqualifiés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. LEONARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1875. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010026344/451.

(100022622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Nextventures Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.651.

Extract of the resolutions taken by the Board of Director on February 17th, 2009

- The registered office be transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- The transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTRÔLE S.A. from 26, Rue Louvigny to 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg be taken of.

Certifie true copy

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 17 février 2009

- Le siège social est transféré du 23, Avenue Monterey au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le transfert de siège social du Commissaire aux Comptes FIN-CONTROLE S.A. du 26, Rue Louvigny au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg a été pris en considération.

Certifié conforme

Pour NEXTVENTURES ADVISORS S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010026576/21.

(100022538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.
